

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 2

Artikel: En faveur du pâturage boisé, culture mixte
Autor: A.Py.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE



ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

71^{me} ANNÉE

FÉVRIER

N^o 2

En faveur du pâturage boisé, culture mixte.

Nous craindrions de fatiguer les lecteurs du Journal, en nous appesantissant à reprendre par le menu l'argumentation de M. Moreillon dans son article sur la composition du gazon des pâturages.¹ Relevons seulement que de telles publications aboutissent nécessairement à encourager les intentions de déforestation des montagnes, en les étayant d'arguments aux allures scientifiques. Ces intentions, sans être justifiées d'ailleurs, puisque la preuve n'a pas été donnée de l'inutilité ou de l'inefficacité du rôle protecteur de la forêt, se trouvent ainsi renforcées, ce qui les rend plus dangereuses.

Pourtant l'absolue nécessité de la conservation d'un florissant manteau forestier dans les hautes altitude n'est nullement une invention des forestiers seulement, ou une prétention exagérée fondée sur des vagues ouï-dires. C'est un fait d'économie générale, consacré par les lois sur les forêts protectrices de tous les pays, un fait scientifique également, corroboré par l'observation universelle dans l'histoire de toutes les époques.

Et maintenant nous nous inclinons volontiers devant les savantes démonstrations prouvant que, dans un lieu boisé ou fortement ombragé, la production des plantes fourragères est inférieure à ce qu'elle est dans une prairie ensoleillée. Monsieur de la Palisse aurait pu en dire autant avec moins de développements. Mais nous avons de la peine à comprendre que de cette simple constatation l'on puisse déduire l'urgente nécessité de déboiser les montagnes. Que les prés produisent donc des plantes fourragères et la forêt du bois : c'est dans l'ordre de la destinée !

¹ *Journal forestier* n^o 9/10, de 1919, pages 131 et suivantes.

Et les paturages?¹ Eh bien, ils resteront une culture mixte, ni bois, ni prairie, mais tenant des deux, à la fois représentant la résultante de deux tendances opposées, un état d'équilibre auquel on est parvenu après une pratique séculaire. C'est une solution qui est une conciliation d'intérêts divergents, non pas intérêts du pâtre d'une part et du forestier de l'autre (le forestier n'agit pas par intérêt particulier), mais intérêts de l'alpiculture d'un côté et intérêts généraux de l'autre côté; solution grâce à laquelle on a abouti, sur les hauts plateaux du Jura, à la fois à nourrir du bétail et à conserver un manteau d'arbres forestiers dont l'action protectrice est essentielle pour tout le pays.

La théorie de la plante fourragère, appliquée aveuglément, viendrait défaire l'œuvre de conciliation, qui a donné de bons résultats matériels et moraux; elle viendrait troubler cet état d'équilibre, atteint par une pratique constante, pour remplacer la culture mixte par quoi?

La pratique et l'observation nous permettent d'y répondre: par un appauvrissement général des conditions de vie.

En attendant, la théorie prétend faire de la prairie là où il ne peut y avoir qu'un gazon de montagne; elle prétend faire de grands espaces gazonnés où pourtant les roches, les lésines, les éboulis affleurent. Elle prétend parquer la forêt comme un troupeau et la circonscrire dans des espaces étroits et mesquins, dans les plus mauvais sols, et en même temps elle profère qu'ainsi seulement la forêt donnera des produits de valeur!?

Ils abondent, dans le Jura, les lieux où l'on a sévi par des coupes excessives, des déboisements en faveur du parcours. S'ils sont d'origine récente, ce sont des endroits pierreux, maigres, à l'aspect désolé, qui vus à distance forment des taches de lèpre dans la verdure opulente qui couvre la montagne de son lourd manteau de velours. Lorsque les années et les décennies ont passé sur ces lieux, on les retrouve sous forme de rajeunissements fourrés d'épicéas, qui se dégagent avec une belle énergie de l'encombrant couvert des saules, sorbiers et cytises. Le règne de ces coupes „pastorales“ n'est donc ni long, ni surtout glorieux; et on ose bien les citer comme exemples, afin de mettre en garde contre les dé-

¹ Je m'en tiens essentiellement aux paturages boisés du Jura, autour desquels se livre la „bataille“.

forestations excessives et théoriques, qui, en haute montagne, ne peuvent pas être suivies de travaux coûteux de défrichement des troncs, bois blancs, rocallles, etc., au moyen desquels, peut-être, on obtiendrait un plan bien herbeux, si le sol, l'exposition, l'altitude et l'absence de la protection des bois le permettent.

Et si l'on nous accuse de faire de la casuistique en épluchant les coupes malheureuses dans notre Jura, nous invitons les sceptiques à aller se persuader par une visite du Jura français, au-delà de la Dôle, des résultats auxquels on parvient en faisant fi de toute sylviculture et de toute protection des bois dans nos montagnes. On reste étonné en constatant de combien la limite des forêts reste inférieure à l'altitude où elle prospère chez nous, aussitôt passées les bornes frontière. Et rien de plus lamentable que les pâturages autour du Reculet, du Crêt de la neige, de la Faucille, malgré l'absence absolue non seulement de toute forêt, mais même de tout arbre abri isolé. Cela tant et si bien que ces immenses espaces de pâturage sont en grande partie abandonnés au mouton...

Car enfin la forêt est nécessaire non seulement à l'ensemble du pays comme protection et source de produits indispensables. Les arbres déterminent directement l'habitabilité des lieux pour le troupeau. En paraphrasant l'évangile, on peut dire que le bétail „ne vit pas d'herbe seulement“. Pour faire profiter le troupeau de son séjour en montagne, il ne suffit pas de lui fournir exclusivement une prairie riche en plantes fourragères. Observez donc un troupeau, durant son séjour à l'alpage. Rien n'est plus suggestif que de voir les bestiaux montrer leur préférence pour les différentes expositions et les altitudes variables suivant la température, le vent dominant ou l'heure du jour. Ce serait fortement contrarier le tempérament du troupeau que de le contraindre à séjourner tout l'été entre quatre murs ou dans un enclos à clôture Page, serait-ce dans le plus savoureux des prés, riche en plantes fourragères. Et nous doutons fort qu'une pratique rigoureuse d'emprisonnement et de restriction donnât des résultats d'élevage aussi favorables que le régime de liberté, dans un alpage offrant cent variations d'abris et de lieux découverts, des sommets ensoleillés et des combes fermées, des forêts denses et des arbres isolés dispersés à travers le pâturage. Le troupeau fait tout son profit de cette variété de sites

et je ne pense pas qu'aucune répartition théorique ou artificielle ne présente plus d'avantages que celle qui résulte de l'adaptation naturelle dont la sagesse s'impose à l'observateur non prévenu.

Dans notre époque de plébiscite et de droits proclamés des petits peuples, il faudrait pouvoir interroger la population bovine de nos montagnes sur l'opportunité des „améliorations“ proposées et sur le genre de clôture et d'entraves dont on veut gratifier le troupeau, sous prétexte de séparation de la forêt et du pâturage et en vue de réaliser la théorie de la plante fourragère. Nous pensons que le plébiscite ferait triompher la liberté et la conservation de l'ancien habitat, consacrant la culture mixte du pâturage boisé, qui pour être extensive, sous un certain rapport, est pourtant suffisamment intensive, parce qu'elle est durable, exploitable sans à coup, connue dans ses effets et son rendement et justifiée par une pratique séculaire.

Les Piguet-Dessus, décembre 1919.

A. P... y.

La forêt et le champ de bataille.

(Fin.)

Comment traiter ces sapinières de l'arrière ? Il faudra premièrement réaliser la valeur des arbres secs ou partiellement séchés, puis assurer la régénération et la production de l'avenir ? Nous croyons que c'est dans cette zone étendue que devra porter en tout premier lieu l'effort de l'administration forestière, car, en l'espèce, le plus pressant est de reconstituer et remettre en valeur les éléments qui contribueront à la production et à l'accroissement ; il faut donner aux arbres encore indemnes ou à peine touchés la dose de lumière et d'atmosphère qui leur est indispensable pour produire le maximum de rendement. En vue de les prémunir contre les atteintes toujours possibles des insectes, il faut enlever rapidement de leur entourage les sapins criblés, décapités et ceux qui sont sur le point de sécher, ces derniers constituant des foyers dangereux de propagation des xylophages.

Jusqu'à quel point convient-il de maintenir sur pied les arbres de la catégorie des gaulis et des perchis qui, malgré leur aspect verdoyant, recèlent en eux des corps étrangers provoquant des foyers de putréfaction ?